

est mauvaise et vise à donner une fausse impression, et je n'ai certainement pas eu l'intention de dire, alors ni jamais, que le fait d'emprunter aux banques à charte favorise l'inflation comme ferait celui d'emprunter à la Banque du Canada. Lorsque nous empruntons aux banques à charte, nous augmentons évidemment au pays le volume de l'argent, de la monnaie, du pouvoir de dépense dans une proportion égale au montant de l'emprunt, et dans cette mesure la transaction revêt le même caractère que l'emprunt tiré de la Banque du Canada ou l'émission de ce que l'honorable député a appelé l'an dernier une monnaie nationale, parce que nous accroissons le montant de la monnaie en circulation dans le pays dans la mesure exacte de la somme que nous empruntons à la Banque du Canada. Jusqu'à ce point les deux transactions sont identiques.

M. McGEER: Non pas "le numéraire"; le médium d'échange.

L'hon. M. ILSLEY: L'expression "numéraire" est inexacte, je voulais dire le médium d'échange. Je me suis mêlé. Cependant, les conséquences par la suite deviennent entièrement différentes. Si on emprunte de la Banque du Canada on déchaîne des forces inflationnaires qui dépassent le montant de l'emprunt original, forces qui ne sont pas déchaînées par des emprunts de banques à charte, et ces forces sont libérées de cette manière. Les honorables députés comprennent bien ce point, car nous l'avons exposé à plusieurs reprises, mais je ferais peut-être mieux d'y revenir encore une fois. Les banques à charte, en tant qu'elles participent au commerce bancaire normal que les banques ont exercé de cette manière depuis un grand nombre d'années, et probablement depuis des siècles, se servent de leurs réserves en espèces comme base du crédit qu'elles accordent, et de fait leurs obligations envers les déposants sont dans bien des cas, conformément à la loi, vingt fois plus considérables que leurs réserves en espèces. Cependant, d'ordinaire elles sont d'environ dix fois le montant de leurs réserves en espèces; et si les opérations bancaires doivent être profitables, les banques multiplient inévitablement le montant du médium d'échange environ dix fois.

M. BLACKMORE: Ce qui est représentable.

L'hon. M. ILSLEY: J'y viendrai. Ainsi, si nous empruntons un milliard de la Banque du Canada,—nous avons parlé d'emprunter \$1,200,000,000 l'an dernier, bien que je pense avoir parlé d'un milliard dans mon discours,—aux termes de la présente loi sans aucune restriction ou réglementation, la conséquence

normale sera que dans notre pays le médium d'échange s'accroîtra peut-être jusqu'à dix milliards.

M. SLAGHT: Pourquoi ne pas effectuer ce changement du jour au lendemain?

L'hon. M. ILSLEY: Très bien. C'est ce que je voulais dire lorsque j'ai déclaré aujourd'hui que le plafond des prix serait complètement enfoncé, et il en serait ainsi. Je le répète, c'est ce qui arriverait.

L'honorable député a dit tout à l'heure, avant la suspension de la séance, "Ah, le ministre des Finances a emprunté près d'un milliard de dollars, il a créé pour une valeur de près d'un milliard de dollars de médium monétaire et il a réussi à maintenir son plafond." Je n'ai pas emprunté un milliard de dollars de la Banque du Canada. J'ai emprunté moins de 200 millions de dollars de la Banque du Canada au cours de l'année écoulée. Une partie de ce montant ne constitue pas un emprunt dangereux, pour des raisons que j'ai énoncées dans mon exposé budgétaire. Cependant je ne veux pas retrancher un seul mot de tout ce que j'ai dit au sujet de l'emprunt d'un milliard ou de 1,200 millions de dollars de la Banque du Canada sous le régime de nos lois et de nos règlements actuels. Il y aurait une si grande quantité de médium d'échange en circulation dans notre pays qu'il serait absolument impossible de maintenir notre contrôle.

M. KUHL: Tout cela n'est qu'en puissance.

L'hon. M. ILSLEY: Je ne sais ce que cela veut dire. N'essayons pas de faire croire aux honorables députés que le maintien de notre contrôle est chose facile. N'allons pas faire croire aux honorables députés que la fixation de prix maximums ou de salaires maximums règle la question. Si les forces économiques que l'on met en jeu dans notre pays sont assez puissantes sous le régime de ce plafond des prix, le prix maximum ne pourra pas être maintenu. Les honorables députés croient peut-être que l'imposition de lourds impôts nous permettra de faire rentrer le pouvoir d'achat dans le trésor et que nous pourrions recouvrer par voie d'emprunts ce que nous ne pourrions pas reprendre par voie d'impôts, et que ce que les impôts et les emprunts ne nous permettraient pas d'accomplir, nous pourrions le faire par l'imposition de contrôles, y compris le rationnement. J'affirme ici que tous ces moyens ne sauraient y réussir si on augmente trop le pouvoir d'achat du pays. Si on en arrive à une situation où, pour parler au figuré, tout le monde a de l'argent tant qu'il en veut, les magasins se videront complètement de leurs marchandises.

[L'hon. M. Ilsley.]